

Procès-verbal

Séance du conseil de la Ville de Macamic tenue le 14 mars 2016, à 19 heures, à laquelle étaient présents le maire Claude N. Morin, les conseillères Linda Morin, Suzie Domingue, Laurie Soulard et les conseillers Ghislain Brunet, Patrick Morin et Louis Proulx.

Étaient également présents le directeur général, Denis Bédard, l'adjointe à la direction générale, Joëlle Rancourt et le directeur des travaux publics, Guillaume Ratelle.

1. Ouverture de la séance par le maire Claude N. Morin.

2016-03-032

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Louis Proulx, appuyé par la conseillère Suzie Domingue et résolu :

QUE : L'ordre du jour soit accepté tel que lu par le maire, Claude N. Morin, tout en gardant les questions diverses ouvertes.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 février 2016;
4. Approbation des comptes :
 - Liste des chèques au montant de 280 296,68 \$
 - Liste des salaires au montant de 38 034,44 \$;
5. Correspondance reçue et envoyée pour le mois de février 2016;
6. Période de questions;
7. Autorisation pour exploiter un commerce de massothérapie;
8. Développement 9220-1482 Québec inc. (Monsieur Dany Grégoire);
9. Code d'éthique des élus;
10. Avril est le Mois de la jonquille;
11. Personnes autorisées à la communication de renseignements auprès de Revenu Québec, Revenu Canada, CNEST et tout autre ministère;
12. Acte de transfert du chemin du développement Therrien, continuité de la rue Fortin-les-Berges;
13. Appui à la demande d'aide financière au Programme d'aménagement durable des forêts de madame Marie-Andrée Dessureault;
14. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – compensation de base aux municipalités;
15. Demande de subvention – Volet redressement des infrastructures routières locales (RIRL);
 - a) Demande d'aide financière pour l'élaboration de plans et devis;
 - b) Demande d'aide financière pour la réalisation de travaux;
16. Adoption du rapport annuel d'activité en incendie 2015;
17. Demande du comité du 100^e anniversaire– livre du 75^e anniversaire;
18. Signataire pour le renouvellement d'une autorisation d'aménager un sentier, autre qu'un sentier véhicule hors route – Montagne à Fred;
19. Demande de subvention pour le réseau routier à monsieur François Gendron, député d'Abitibi-Ouest;
20. Service de désincarcération;

21. Avis de motion pour l'adoption d'un règlement abrogeant et remplaçant le règlement relatif aux nuisances;
22. Avis de motion pour l'adoption d'un règlement concernant le brûlage;
23. Avis de motion pour l'adoption d'un règlement décrétant un emprunt pour financer la subvention au Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec 2014-2018 (TECQ) pour des travaux de réfection de la 6^e Avenue Ouest, de l'avenue du Curé-Tremblay et de la 1^{re} Rue Est;
24. Avis de motion pour l'adoption d'un règlement décrétant un emprunt pour financer le remplacement de la conduite maîtresse de saumure pour alimenter la dalle refroidissante au Centre Joachim Tremblay;
25. Avis de motion pour l'adoption d'un règlement décrétant un emprunt pour financer la construction d'une nouvelle conduite d'aqueduc d'un diamètre de 203,2 mm et sur une longueur approximative de 602 mètres pour la desserte du Centre Saint-Jean de Macamic;
26. Rapport des comités;
27. Questions diverses:
 - a) Demande de la Ville de La Sarre (Claude N. Morin);
 - b) Lettre de remerciements (Suzie Domingue);
 - c) Déjeuner crêpes OPP (Louis Proulx);
28. Période de questions;
29. Levée de la séance.

En conséquence, les résolutions suivantes sont conformes à l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

Les points 9 et 27c) n'a été que discuté aucune décision ne s'y rattache.

Il y aura dispense de lecture du procès-verbal, car les membres du conseil présents renoncent à sa lecture puisqu'ils déclarent avoir reçu et lu le présent procès-verbal conformément à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

2016-03-033

3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 FÉVRIER 2016**

Il est proposé par le conseiller Ghislain Brunet, appuyé par la conseillère Suzie Domingue et résolu :

QUE : Le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 février 2016 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

2016-03-034

4. **APPROBATION DES COMPTES**

Il est proposé par le conseiller Ghislain Brunet, appuyé par la conseillère Laurie Soulard et résolu :

QUE : Les items suivants soient acceptés :

- a) Liste des comptes au montant de 280 296,68 \$
- b) Listes des salaires au montant de 38 034,44 \$;

Adoptée à l'unanimité.

5. **Correspondance reçue et envoyée pour le mois de février 2016**

Le directeur général donne des informations concernant la correspondance reçue et envoyée pour le mois de février 2016.

6. **Période de questions**

Aucune question.

2016-03-035

7. **AUTORISATION POUR EXPLOITER UN COMMERCE DE MASSOTHÉRAPIE**

Il est proposé par le conseiller Patrick Morin, appuyé par la conseillère Linda Morin et résolu :

QUE : La Ville de Macamic autorise l'ouverture d'un commerce de massothérapie au 12, chemin du Sanatorium sous le nom de Massothérapie Julie Neveu.

QUE : La Ville de Macamic autorise qu'une enseigne d'environ 3 pieds par 4 pieds avec une hauteur maximum de 6 pieds du sol soit installée pour annoncer ledit commerce.

Adoptée à l'unanimité.

Le maire Claude N. Morin se retire de la prochaine discussion, car il est en conflit d'intérêts étant donné le lien de parenté avec un des responsables de ce projet.

2016-03-036

8. **DÉVELOPPEMENT 9220-1482 QUÉBEC INC. (DANY GRÉGOIRE)**

Il est proposé par la conseillère Linda Morin, appuyé par le conseiller Louis Proulx et résolu :

QUE : Suite à la demande du propriétaire des terrains situés entre les 2^e et 3^e Avenues Est monsieur Dany Grégoire, la Ville de Macamic est d'accord à ce qui suit, à savoir :

Pour la vente de ses terrains à l'un ou l'autre des deux acheteurs pour les lots 5 299 830, 5 299 831, 5 299 832 et 5 305 370 la Ville de Macamic émettra les permis de construction demandés s'ils sont conformes à la réglementation municipale pour la construction de deux résidences dont :

- une des résidences devra avoir la façade donnant front vers l'est sur la 1^{re} Rue Est en fonction de l'accès routier déjà en place, aucuns travaux de construction de rue ne seront effectués aux frais de la Ville de Macamic dans l'immédiat et pour le futur.
- l'autre résidence devra avoir la façade vers l'ouest au bout de la 2^e Avenue Est actuelle et aucun prolongement de rue ne sera fait pour donner l'accès à ce ou ces terrains aux frais de la Ville de Macamic dans l'immédiat et pour le futur.

Adoptée à l'unanimité.

2016-03-037

10. **AVRIL EST LE MOIS DE LA JONQUILLE**

Considérant que le cancer est la première cause de mortalité au Québec;

Considérant que la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies;

Considérant que grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;

Considérant que nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie saine et des politiques qui protègent le public;

Considérant que près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer;

Considérant que les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;

Considérant que le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie;

Considérant que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le Mois de la jonquille pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Laurie Soulard, appuyé par le conseiller Louis Proulx et résolu :

QUE : La Ville de Macamic décrète le mois d'avril le Mois de la jonquille.

QUE : Le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

Adoptée à l'unanimité.

2016-03-038

11. **PERSONNES AUTORISÉES À LA COMMUNICATION DE RENSEIGNEMENTS AUPRÈS DE REVENU QUÉBEC, REVENU CANADA, CNESST ET TOUT AUTRE MINISTÈRE**

Il est proposé par la conseillère Linda Morin, appuyé par la conseillère Laurie Soulard et résolu :

QUE : Le directeur général, Denis Bédard, l'adjointe à la direction générale, Joëlle Rancourt, le directeur des travaux publics, Guillaume Ratelle, la secrétaire administrative, Jocelyne Laforest, la secrétaire-trésorière adjointe, Ginette Labbé, la coordonnatrice en loisirs, Myriam Audet et l'adjointe administrative, Annick Gaudet soient autorisés à demander ou à communiquer tous les renseignements que les différents ministères détiennent au sujet de la Ville de Macamic.

Adoptée à l'unanimité.

2016-03-039

12. **ACTE DE TRANSFERT DU CHEMIN DU DÉVELOPPEMENT THERRIEN, CONTINUITÉ DE LA RUE FORTIN-LES-BERGES**

Il est proposé par le conseiller Patrick Morin, appuyé par la conseillère Suzie Domingue et résolu :

QUE : Le maire, Claude N. Morin et le directeur général, Denis Bédard ou l'adjointe à la direction générale, Joëlle Rancourt, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Macamic les documents nécessaires reliés à l'acte de transfert du chemin du développement Therrien-Fortin, portant le numéro de lot 5 846 374, continuité de la rue Fortin-les-Berges avec la compagnie 9232-0670 Québec inc. représentée par monsieur Raymond Therrien.

QUE : Cette cession est faite pour la considération nominale de 1 \$.

QUE : Tous les frais reliés à cette cession soient à la charge de 9232-0670 Québec inc.

Adoptée à l'unanimité.

2016-03-040

13. **APPUI À LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS DE MADAME MARIE-ANDRÉE DESSUREAULT**

ATTENDU QUE le ministère des Ressources naturelles met à la disposition des organismes et des individus un programme de subvention intitulé Programme d'aménagement durable des forêts;

ATTENDU QUE madame Marie-Andrée Dessureault désire bénéficier de ce programme;

ATTENDU QUE le projet demandé est : Élagage et entretien de la plantation;

ATTENDU QUE ce projet ne contrevient à aucun règlement ni à aucune loi en vigueur sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU QUE la municipalité de Macamic est favorable à ce projet;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Louis Proulx, appuyée par le conseiller Ghislain Brunet, il est unanimement résolu d'appuyer le projet présenté par madame Marie-Andrée Dessureault dans le cadre du Programme d'aménagement durable des forêts.

Adoptée à l'unanimité.

2016-03-041

14. **PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – COMPENSATION DE BASE AUX MUNICIPALITÉS**

Attendu que le ministère des Transports a versé une compensation de 147 181 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2015;

Attendu que les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

Attendu que la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

Attendu qu'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété.

Pour ces motifs, sur proposition de la conseillère Linda Morin, appuyée par le conseiller Louis Proulx et unanimement résolu :

QUE : La Ville de Macamic informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée à l'unanimité.

15. **DEMANDES DE SUBVENTION – VOLET REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (RIRL)**

2016-03-042

a) **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ÉLABORATION DE PLANS ET DEVIS**

ATTENDU QUE la Ville de Macamic a pris connaissance des modalités d'application du Volet - Redressement des infrastructures routières locales (RIRL);

ATTENDU QUE la Ville de Macamic désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec pour l'élaboration des plans et devis de travaux d'amélioration du réseau routier local;

POUR CES MOTIFS, sur proposition du conseiller Patrick Morin, appuyé par le conseiller Louis Proulx, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Ville de Macamic autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire élaborer les plans et devis selon les modalités établies dans le cadre du volet RIRL.

Adoptée à l'unanimité.

2016-03-043

b) **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX**

ATTENDU QUE la Ville de Macamic a pris connaissance des modalités d'application du Volet - Redressement des infrastructure routières locales (RIRL);

ATTENDU QUE la Ville de Macamic désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local;

POUR CES MOTIFS, sur proposition du conseiller Ghislain Brunet, appuyée par la conseillère Suzie Domingue, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Ville de Macamic autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet RIRL.

Adoptée à l'unanimité.

2016-03-044

16. **ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ EN INCENDIE 2015**

Il est proposé par le conseiller Patrick Morin, appuyé par la conseillère Laurie Soulard et résolu :

QUE : La Ville de Macamic accepte le rapport annuel d'activité en incendie pour l'année 2015 tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

2016-03-045

17. **DEMANDE DU COMITÉ DU 100^E – LIVRE DU 75^E ANNIVERSAIRE**

Il est proposé par le conseiller Louis Proulx, appuyé par le conseiller Patrick Morin et résolu :

QUE : La Ville de Macamic offre gratuitement la balance des livres du 75^e anniversaire au comité du 100^e anniversaire afin que ce dernier puisse les vendre au profit du 100^e anniversaire.

Adoptée à l'unanimité.

2016-03-046

18. **SIGNATAIRE POUR LE RENOUELEMENT D'UNE AUTORISATION D'AMÉNAGER UN SENTIER, AUTRE QU'UN SENTIER VÉHICULE HORS ROUTE – MONTAGNE À FRED**

Il est proposé par la conseillère Suzie Domingue, appuyé par le conseiller Ghislain Brunet et résolu :

QUE : Le directeur général, Denis Bédard soit autorisé à représenter et signer pour et nom de la Ville de Macamic le renouvellement d'une autorisation d'aménager un sentier, autre qu'un sentier véhicule hors route – Montagne à Fred.

Adoptée à l'unanimité.

2016-03-047

19. **DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE RÉSEAU ROUTIER À MONSIEUR FRANÇOIS GENDRON**

Il est proposé par le conseiller Patrick Morin, appuyé par la conseillère Suzie Domingue et résolu :

QU' : Une demande de subvention dans le cadre du programme d'amélioration du réseau routier soit adressée au député d'Abitibi-Ouest, monsieur François Gendron, pour nous aider à la réalisation des travaux suivants pour l'année 2016 :

| <u>Traverse de Chazel</u> | <u>Coûts</u> |
|--|---------------------|
| - Enlèvement du revêtement de surface existant | 15 000 \$ |
| - Creusage de fossés | 56 500 |
| - Rechargement granulaire | <u>122 000</u> |
| Sous-total : | 193 500 \$ |
| | |
| <u>10^e-et-1^{er} rang de Colombourg</u> | |
| - Creusage de fossés | 42 000 \$ |
| - Rechargement granulaire | <u>82 000</u> |
| Sous-total : | 124 000 \$ |
| | |
| <u>2^e-et-3^e rang (après le pont en direction de Colombourg)</u> | |
| - Correction du profil de la route | 14 500 \$ |

10^e-et-1^{er} rang Est

- Remplacement d'un ponceau 12 000 \$

Chemin de Ceinture du Lac

- Correction du profil de la route 13 500 \$

Intersection 11e Avenue et rue Principale

- Enlèvement du pavage existant 2 000 \$
- Correction du profil de l'intersection 4 000 \$
- Revêtement mécanisé de la chaussée 38 500 \$

Sous-total : 44 500 \$

Total : 402 000 \$

Adoptée à l'unanimité.

2016-03-048

20. **SERVICE DE DÉSINCARCÉRATION**

Il est proposé par la conseillère Linda Morin, appuyé par la conseillère Laurie Soulard et résolu :

QUE : La Ville de Macamic confirme qu'elle retient les services de la Brigade des incendies de Roussillon et de la Régie des incendies de Roussillon pour les services de désincarcération sur son territoire.

Adoptée à l'unanimité.

2016-03-049

21. **AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX NUISANCES**

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Ghislain Brunet qu'à une séance subséquente il y aura adoption d'un règlement abrogeant et remplaçant le règlement relatif aux nuisances.

2016-03-050

22. **AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT CONCERNANT LE BRÛLAGE**

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Louis Proulx qu'à une séance subséquente il y aura adoption d'un règlement concernant le brûlage.

2016-03-051

23. **AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA 6E AVENUE OUEST, DE L'AVENUE DU CURÉ-TREMBLAY ET DE LA 1RE RUE EST DONT UNE PARTIE SERA SUBVENTIONNÉE PAR LE PROGRAMME TECQ**

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Suzie Domingue qu'à une séance subséquente il y aura adoption d'un règlement décrétant un emprunt pour financer la subvention au programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec 2014-2018 (TECQ) pour des travaux de réfection de la 6^e Avenue Ouest, de l'avenue du Curé-Tremblay et de la 1^{re} Rue Est.

2016-03-052

24. **AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT POUR FINANCER LE REMPLACEMENT DE LA CONDUITE MAÎTRESSE DE SAUMURE POUR ALIMENTER LA DALLE REFROIDISSANTE AU CENTRE JOACHIM-TREMBLAY**

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Patrick Morin qu'à une séance subséquente il y aura adoption d'un règlement décrétant un emprunt pour financer le remplacement de la conduite maîtresse de saumure pour alimenter la dalle refroidissante au Centre Joachim-Tremblay.

2016-03-053

25. **AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT POUR FINANCER LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE CONDUITE D'AQUEDUC D'UN DIAMÈTRE DE 203,2 MM ET SUR UNE LONGUEUR APPROXIMATIVE DE 602 MÈTRES POUR LA DESSERTE DU CENTRE SAINT-JEAN DE MACAMIC**

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Linda Morin qu'à une séance subséquente il y aura adoption d'un règlement décrétant un emprunt pour financer la construction d'une nouvelle conduite d'aqueduc d'un diamètre de 203,2 mm et sur une longueur approximative de 602 mètres pour la desserte du Centre Saint-Jean de Macamic .

26. **Rapport des comités**

Le maire Claude N. Morin, le conseiller Ghislain Brunet, les conseillères Suzie Domingue, Laurie Soulard et Linda Morin font rapport de leur comité respectif et le conseiller Louis Proulx donne des informations concernant la ligne de Baseball.

27. **Questions diverses**

2016-03-054

a) **DEMANDE DE LA VILLE DE LA SARRE**

Il est proposé par le conseiller Ghislain Brunet, appuyé par le conseiller Louis Proulx et résolu :

QUE : La Ville de Macamic accepte la demande de la Ville de La Sarre concernant la réalisation d'une étude de faisabilité par une firme indépendante visant la mise en commun ou le regroupement des deux municipalités;

QUE : La Ville de Macamic est d'accord à défrayer le coût de l'étude au prorata de la population des deux municipalités, moins une éventuelle subvention du MAMOT à recevoir pour cette dernière, la part de la Ville de Macamic étant de 27,09 %, et ce, conditionnellement au montant à déboursier pour cette dite étude.

Adoptée à l'unanimité.

2016-03-055

b) **LETTRE DE REMERCIEMENTS À MADAME VICKY NOËL**

Il est proposé par la conseillère Suzie Domingue, appuyé par la conseillère Laurie Soulard et résolu :

QU' : Une lettre de remerciements soit envoyée à madame Vicky Noël pour avoir effectué la correction de la Politique et du plan d'action MADA, et ce, gratuitement.

Adoptée à l'unanimité.

28. **Période de questions**

Aucune question.

2016-03-056

29. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Patrick Morin et résolu à l'unanimité de lever la séance. Il est 20 h 45.

ADOPTÉ.

Denis Bédard
Directeur général et
secrétaire-trésorier

Claude N. Morin
Maire